

Rapport annuel

SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Cabinet GUÉSAC'EAU

EXERCICE
2022

Document établi
le 7 septembre 2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2022	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	14
■	QUALITE DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	ETAT DE LA DETTE	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES	18
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	DÉGRÈVEMENT	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY regroupe les communes de BONNÉTAGE, FOURNET-BLANCHEROCHE, GRAND'COMBE-DES-BOIS, LA CHENALOTTE, LE BARBOUX, LE BÉLIEU, LE BIZOT, LE MÉMONT, LE RUSSEY, LES FINS, LES FONTENELLES, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY et VILLERS-LE-LAC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 288 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} décembre 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 novembre 2027.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2017	Application de des lois Brotte et Hamon
2	18/06/2021	Mise en oeuvre d'un système de télérelève sur les compteurs des abonnés du Syndicat.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet ou signature	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	ASSOCIATION "EAU CHAU"	1989	50 ans
Convention d'Export Permanent	BOSSE	3/10/2011	20 ans
Autre engagement écrit d'Export Secours	GUYANS-VENNES		
Autre engagement écrit d'Export Secours	MORTEAU	07/02/2014	
Convention d'Export Permanent	NOEL-CERNEUX	29 août 2012	20 ans
Convention d'Export Secours	SIE DES VILLAGES DU PRIEURE	17/12/2013	

Autre convention

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	STEP de Morteau	Rejet des eaux résiduaires de la station de traitement de l'eau du Moulin Bournez sur l'entrée de la station d'épuration de Morteau, appartenant à la Communauté de Communes du Val de Morteau.	1998

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

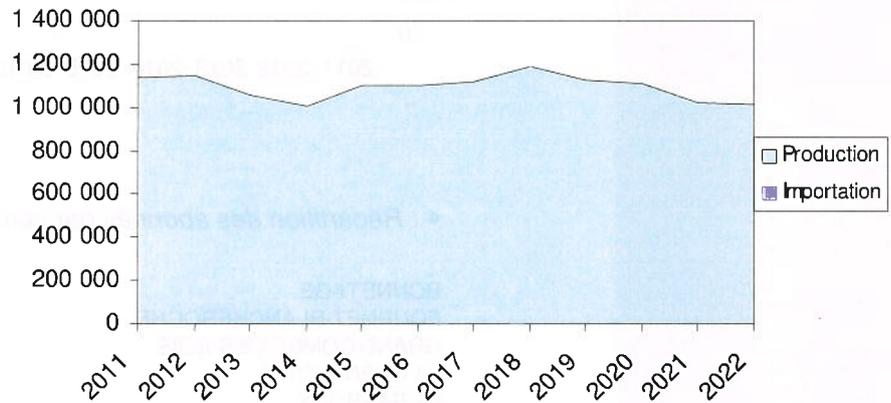
Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³] *	Prélèvement 2022 [m³] *	Variation 2021/2022
Ressource : Source du Moulin Bournez	120	123 847	168 813	+36,31 %
Ressource: Puits du Cul de la Lune Prélèvement en nappe souterraine	140	379 485	388 517	+2,38 %
Ressource : Puits Cinquin LES FINS Prélèvement en nappe souterraine	150	559 594	536 724	-4,09 %
Total des prélèvements [m³]		1 062 926	1 094 054	+2,93 %

*Prélèvements relatifs à l'année civile

• *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Traitement station Moulin Bournez		1 026 918	1 017 565	-0,91 %
Total produit [m³]		1 026 918	1 017 565	-0,91 %

• *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

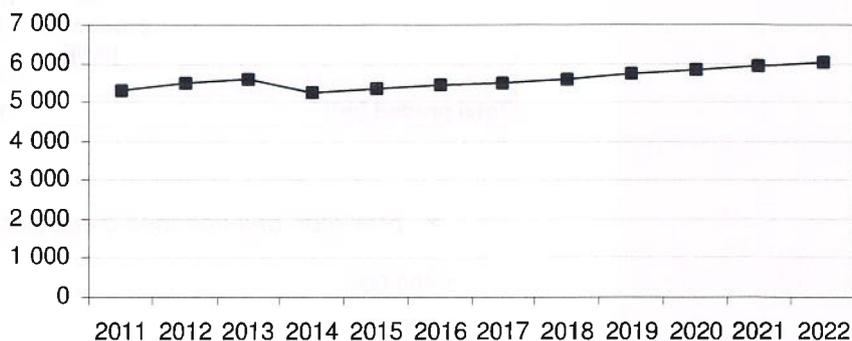


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 813	5 916	+1,77 %
Nombre d'abonnements non domestiques	103	98	-4,85 %
Nombre total d'abonnements	5 916	6 014	+1,66 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

BONNÉTAGE	400
FOURNET-BLANCHEROCHE	150
GRAND'COMBE-DES-BOIS	72
LA CHENALOTTE	211
LE BARBOUX	132
LE BÉLIEU	228
LE BIZOT	141
LE MÉMONT	30
LE RUSSEY	1 059
LES FINS	1 187
LES FONTENELLES	240
MONT-DE-LAVAL	94
NARBIEF	49
SAINT-JULIEN-LÈS-RUSSEY	69
VILLERS-LE-LAC	1 952
Total des abonnés	6 014

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

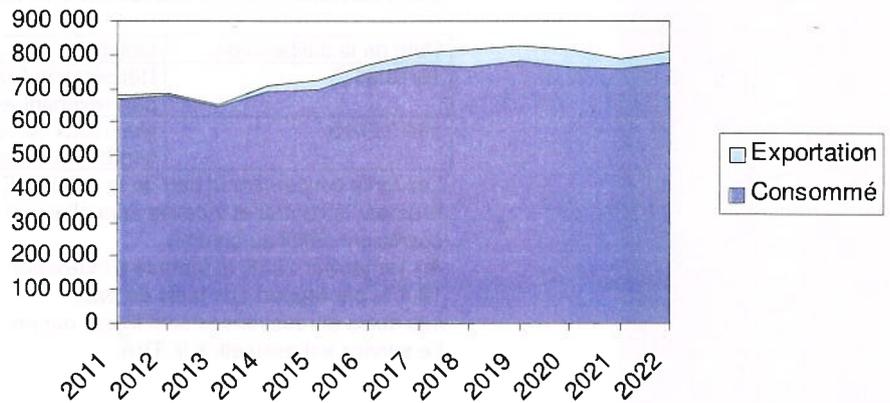
Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	1 026 918	1 017 565	-0,91 %
Volume importé	0	0	-
Volume exporté	- 30 210	- 31 885	+5,54 %
Volume mis en distribution	996 708	985 680	-1,11 %
Volume vendu aux abonnés	758 865	778 239	+2,55 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	758 865	778 239	+2,55 %

La consommation moyenne par abonnement est de : 129,4 m³ par an. Elle était de 128,3 m³ en 2021.

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
Noel-Cerneux	27 167	21 906	18 687
Le Chauffaud	1 183	1 183	1 287
Syndicat des villages du Prieuré	6 962	2 348	2 656
Frambouhans	2 872	3 042	2 949
La Bosse	3 026	1 731	6 306
Morteau	7 960	0	0
Volume total exporté	- 49 170	- 30 210	31 885

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	303,5	304,7	+0,40 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/10/2015	Délibération fixant les tarifs de vente d'eau au m ³ pour la part revenant au Syndicat.
16/10/2015	Nouveaux tarifs du délégataire, fixés par le nouveau contrat de délégation avec effet au 1er décembre 2015.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2023, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 19,4 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2023 :

la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service

les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 50,15 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €

SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	77,28	83,58	+8,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,949	1,027	+8,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,95	0,95	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,07	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

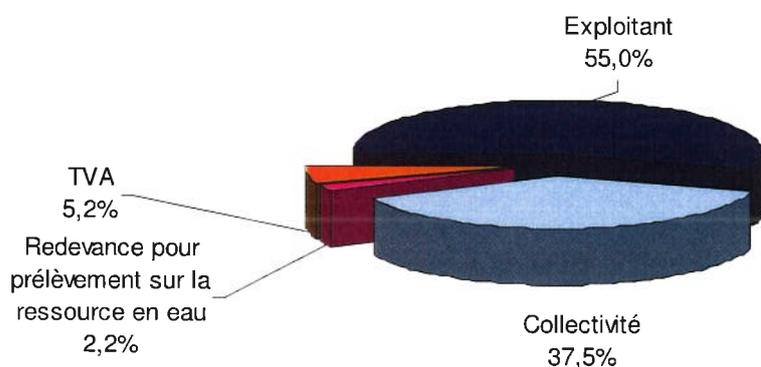
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	191,16	206,82	+8,19 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
TVA	18,73	19,59	+4,59 %
Total [€ TTC]	359,29	375,81	+4,60 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,71 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **3,13 €/m³**

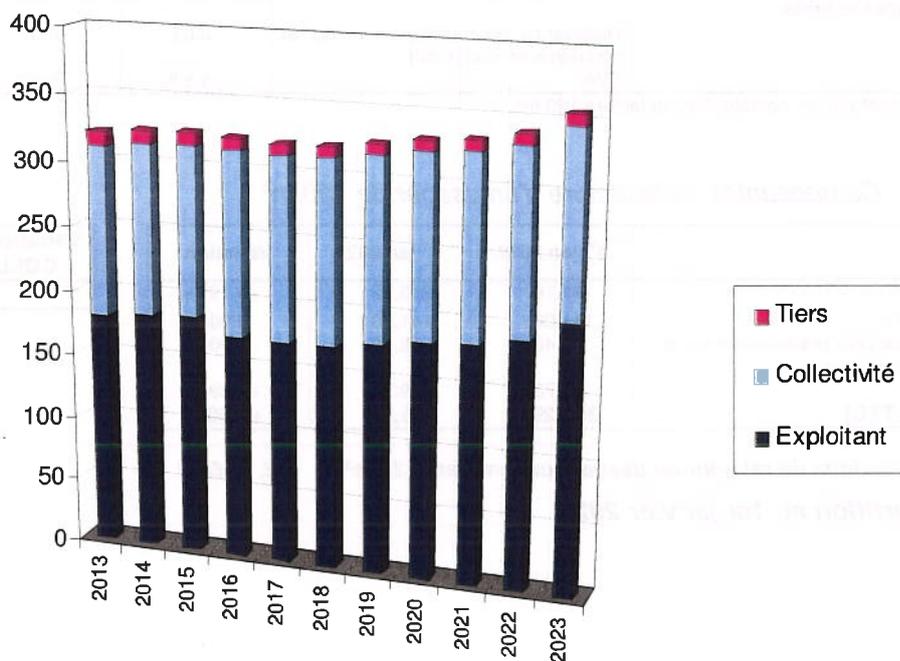
Répartition au 1er janvier 2023



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	179,97	130,60	11,40	321,97
2014	183,71	130,60	10,20	324,51
2015	184,99	130,60	9,96	325,55
2016	173,20	141,00	9,60	323,80
2017	171,62	141,00	8,40	321,02
2018	172,62	141,00	8,40	322,02
2019	177,26	141,00	8,40	326,66
2020	181,84	141,00	8,40	331,24
2021	184,48	141,00	8,40	333,88
2022	191,16	141,00	8,40	340,56
2023	206,82	141,00	8,40	356,22



SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	77,28	83,58	+8,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,949	1,027	+8,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	27,00	27,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,95	0,95	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,07	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,28	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

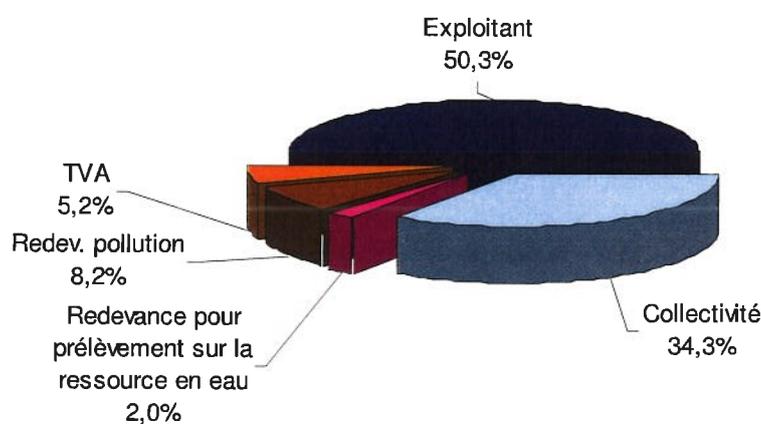
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	191,16	206,82	+8,19 %
Collectivité	141,00	141,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	33,60	33,60	0,00 %
TVA	20,58	21,44	+4,18 %
Total [€ TTC]	394,74	411,26	+4,19 %

Variation : Total TTC
+4,19 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,43 €/m³

Répartition au 1er janvier 2023



SIE DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

EAU POTABLE

2022

tarif domestique du syndicat

■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2022

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2022, les dates d'application sont les suivantes :
du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022
à compter du 1^{er} décembre

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022	à compter du 1 ^{er} décembre
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	77,28	83,58
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,949	1,027
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	27,00	27,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,95	0,95
Redevances et taxes			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,07
	TVA [%]	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	986 467,53 €	934 095,60 €	-5,31 %
Total recettes de vente d'eau	986 467,53 €	934 095,60 €	-5,31 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	10 000,00 €		-
Total des recettes	996 467,53 €	934 095,60 €	- 3,1 %

- Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 153 866,00 €	1 186 337,00 €	+2,81 %
dont abonnements	455 720,00 €	483 985,00 €	+6,20 %
Recettes de volume exporté	40 826,00 €	80 082,00 €	+96,15 %
Total recettes de vente d'eau	1 194 692,00 €	1 266 419,00 €	+6,00 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	58 657,00 €	38 947,00 €	-
Autres recettes	45 332,00 €	60 030,00 €	-
Total des recettes	1 298 681,00 €	1 365 396,00 €	+ 5,2 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	31	1	96,8 %	-
Conformité physico-chimique	14	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Ressource Puits Cinquin

	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ressource Puits du Cul dela Lune

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

Ressource Source du Moulin Bournez

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
 calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

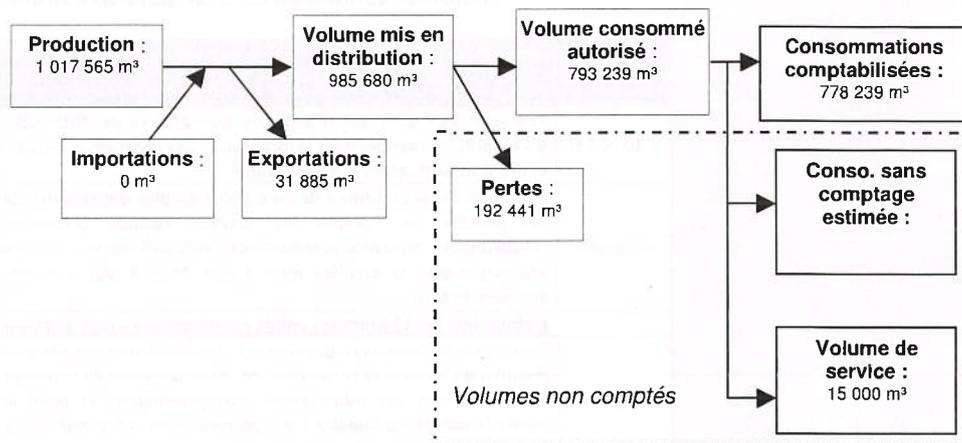
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	80%	3
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Oui	5
Nombre de points total obtenus			118

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 15 000 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	70,9 %	75,2 %	75,7 %	80,6 %	81,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

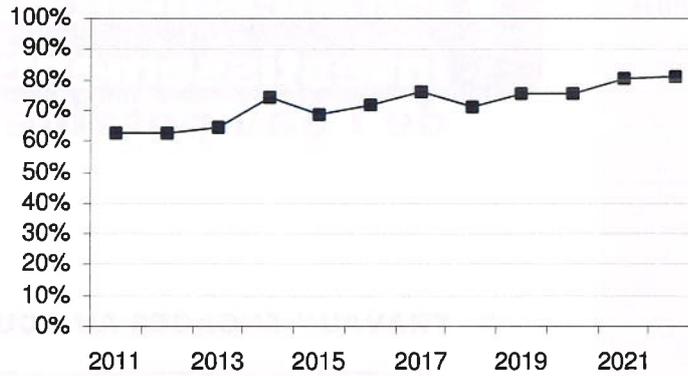
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,5	2,8	2,7	2,1	1,9

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,2	2,6	2,4	1,8	1,7

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,042	4,188	3,320	3,057	4,957

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Nature des travaux Réalisés et payés en 2022	Montant € HT
Travaux sur réseau	966.430,59 €
Télérelève	68.512,50 €
Réservoirs	6.960,57 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	1 699 904,19 €	2 184 458,60 €
Remboursements au cours de l'exercice	210 890,04 €	215 138,60 €
dont en intérêts	51 095,03 €	49 693,01 €
dont en capital	159 795,01 €	165 445,59 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	491 844 €	548 438 €	578 916 €	591 591 €	591 094 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

Objet des travaux
Etude pour la prise de compétence « eau potable » pour 2026 comme la Loi le prévoit par les Communautés de Communes du Val de Morteau et du Plateau du Russey (adhésion au Syndicat ou prise de compétence directe.

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Poursuite des travaux d'amélioration du réseau en divers lieux pour 570.000 € HT (à parfaire selon proposition des communes adhérentes et des circonstances).	570 000 €
Continuation de l'entretien des réservoirs	50 000 €
Avancement des installations de télérelève	500 000 €

■ Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance		83,00 €
dont part délégataire		83,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	2
nombre d'aides accordées	0	1

■ DÉGRÈVEMENT

Description	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes de dégrèvement	NR	21	36	10	15	26
Nombre de dossiers acceptés	22	21	25	9	14	18
Volume total dégrèvé (m ³)	20 970	17 081	8 652	14 663	25 025	29 049